

Tableau de rémunération des élus 2022

En conformité avec l'article 217 de la loi 122, *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, la municipalité de Saint-Herménégilde rend publique la rémunération des élus municipaux ayant fait partie du conseil municipal au cours de l'année 2022 selon la réglementation en vigueur.

Poste	Élu(e)	Montant TOTAL versé Salaire, allocation et participation à divers comités confondus
Maire	Steve LANCIAUX	16 009.16\$
Conseiller 1	Robin COTNOIR	3885.79\$
Conseiller 2	Marie-Soleil POULIN	4154.18\$
Conseiller 3	Jean-Claude DAOUST	3986.45\$
Conseiller 4	Michel FONTAINE	4 160.16\$
Conseiller 5	Suzanne LEFRANÇOIS	2980.05\$
Conseiller 6	Mario ST-PIERRE	4019.98\$
TOTAL :		39 195.77 \$

Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal (ex. MRC, régie, organisme public de transport).